



Lettre d'information

Marsilée à quatre feuilles. Crédit: Romain Bissot

Natura 2000

Les Étangs d'Asnières

N°2 Octobre 2021

Natura 2000

Une politique européenne de préservation de la biodiversité

Natura 2000 est un réseau de sites naturels ou semi-naturels de l'Union Européenne présentant une grande valeur patrimoniale à travers leur faune, leur flore et leurs habitats remarquables*. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales du territoire dans une logique de développement durable.

Une gestion équilibrée et durable des espaces

La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable qui tient compte des préoccupations économiques et sociales. Elle repose sur :

- La création d'un maillage de sites s'étendant sur tout le continent européen pour maintenir la cohérence des actions au-delà des frontières de chaque pays.
- La prise en compte des spécificités locales pour concilier préservation de la nature et préoccupations socioéconomiques : il ne s'agit pas de créer des sanctuaires excluant toute activité humaine.
- La participation active de l'ensemble des acteurs locaux, afin que les partenaires s'approprient les enjeux de Natura 2000.

** La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la Directive européenne Oiseaux et à la Directive européenne Habitats-Faune-Flore.*

“

”

**La France compte 1 776 sites Natura 2000,
soit près de 13 % du territoire terrestre métropolitain.**

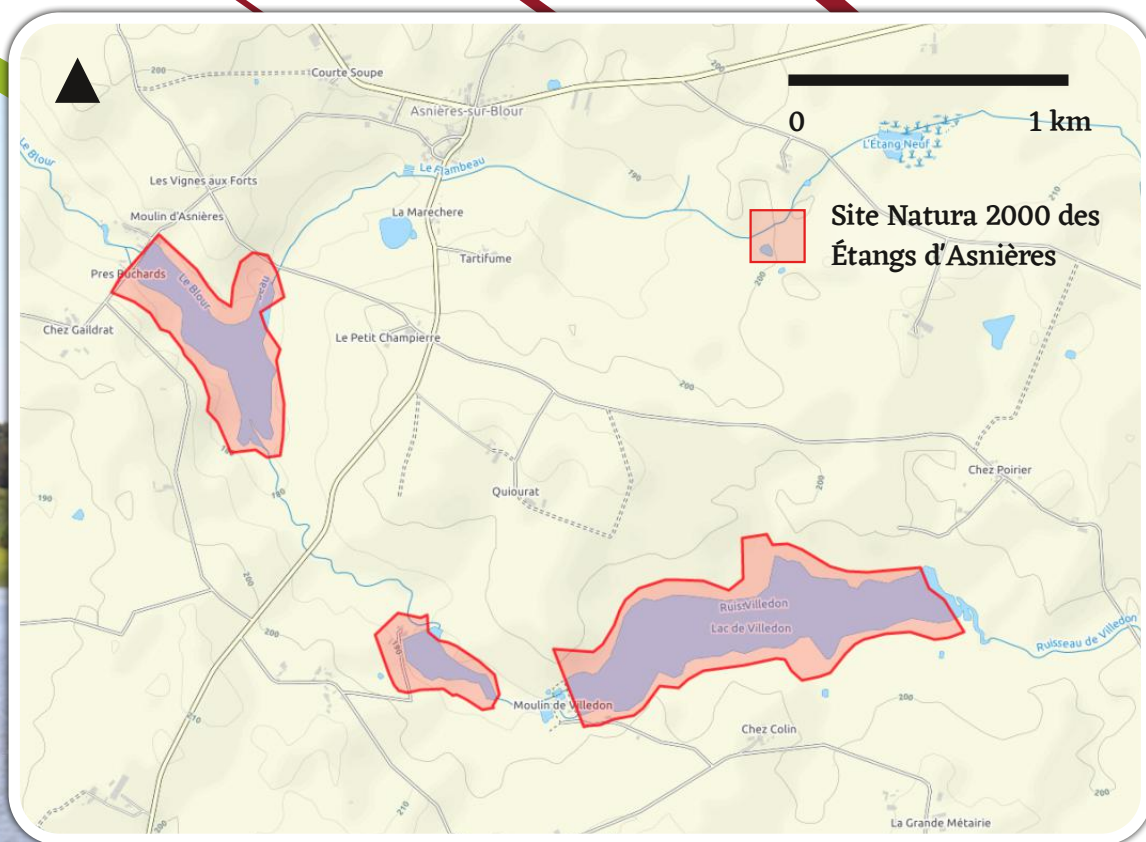
Le site Natura 2000 des Étangs d'Asnières (FR 5400464)

D'une superficie de 70 hectares, le site des Étangs d'Asnières est situé au sud du département de la Vienne (86) sur la commune d'Asnières-sur-Blour, en limite des départements de la Haute-Vienne (87) et de la Charente (16).

Il est constitué de trois étangs aux eaux acides et faiblement minéralisées : les étangs de Villedon, Écluseaux et Moulin d'Asnières. Ces pièces d'eau se succèdent et sont alimentées par une petite rivière de tête de bassin : le Blour.

La démarche Natura 2000 sur le site des Étangs d'Asnières a débuté en 2006 avec un premier comité de pilotage de lancement comprenant l'ensemble des acteurs susceptibles d'être concernés par le document d'objectifs (DOCOB).

En 2007, le cabinet d'études Biotope a été désigné comme opérateur du DOCOB. L'association Vienne Nature a repris l'animation du site Natura 2000 fin 2019.



Zoom sur les actions Natura 2000

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Les mesures agro-environnementales et climatiques permettent d'accompagner les exploitants agricoles qui s'engagent dans le changement ou le maintien de pratiques favorables pour l'environnement et la santé humaine. Ces mesures, disponibles uniquement sur les territoires dont les pressions environnementales sont clairement identifiées, sont souscrites volontairement par les agriculteurs pour une durée de 5 ans.

Elles permettent de financer des pratiques telles que : la limitation de la fertilisation, le retard de fauche, l'entretien de haies ou de mares...

Depuis plus de 10 ans, les exploitants agricoles du territoire ont la possibilité de contribuer à l'amélioration des habitats et à la préservation des espèces remarquables qui fréquentent les espaces agricoles du montmorillonnais par les MAEC.

Concrètement, ce sont plus de 480 contrats qui ont été signés, toutes mesures confondues, entre 2015 et 2019. Avec un total de 26 218 ha contractualisés (MAEC localisées + systèmes), c'est 23,30 % de la SAU du montmorillonnais qui a pu bénéficier de cet outil entre 2015 et 2019. Ainsi, ce sont près de 2 500 ha de prairies qui auront été préservées et environ 280 ha de cultures reconverties en prairies sur au moins 5 ans.

Le montmorillonnais est ouvert à de nouvelles contractualisations depuis 2021.

LPO Poitou-Charentes

Pour plus d'informations sur les MAEC localisées :

Morgane Revol, LPO : 06 27 81 04 56

Louis Person, LPO : 07 86 31 67 67

Pour plus d'informations sur les MAEC systèmes :

Anne-Sophie Bazile, Chambre d'Agriculture de la Vienne : 06 75 73 28 51

Des travaux en faveur du Sonneur à ventre jaune



Crédit : S. Bégoïn

Le Sonneur à ventre jaune est un crapaud (amphibien) d'intérêt communautaire rare et présent ponctuellement sur le site Natura 2000 des Étangs d'Asnières.

Trois dépressions de moins de 1 m² ont été creusées sur une parcelle de prairie pâturée (ovins), avec l'accord et l'aide de l'exploitant agricole, afin de favoriser la reproduction du Sonneur. Ces dépressions ont été creusées à environ 150 m d'une zone de reproduction connue.

Le domaine vital de cette espèce peut aller jusqu'à 3 km. Il est donc fortement probable que cette espèce colonise la zone si l'habitat lui convient.

Action de protection de la Marsilée à quatre feuilles



Crédit : S. Bégoïn

La Marsilée à quatre feuilles est une petite fougère d'intérêt communautaire, présente sur deux des étangs du site Natura 2000.

Cette plante est menacée depuis plusieurs années par l'expansion fulgurante de la Jussie à grandes fleurs.

Afin de protéger la Marsilée sur le site, des opérations d'arrachage manuel de la Jussie ont réalisées par l'entreprise EIVE86, sous la coordination de l'association Vienne Nature, en 2020 et 2021 sur l'étang du Moulin d'Asnières.

Un suivi de la Marsilée à quatre feuilles sur le site est également réalisé par le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique.

Animations scolaires



Sonneur à ventre jaune. Crédit : M. Gailledrat

L'association Vienne Nature a réalisé des animations scolaires en lien avec le site Natura 2000 des Étangs d'Asnières auprès de l'école élémentaire d'Adriers, école la plus proche du site.

Encadrées par l'animatrice Elen Lepage et l'enseignante Mme Rousseau, les 18 élèves de maternelle et de CP ont réalisé trois séances de découverte de la nature, de compréhension du monde des "petites bêtes" et d'apprentissage sur le thème de l'eau.

Suite aux bons retours de l'équipe enseignante, de nouvelles animations Natura 2000 ont été programmées sur l'année scolaire 2021-2022 dans l'école d'Adriers.

Un suivi des mares en 2022



Crédit : Vienne Nature

La présence du site Natura 2000 des Étangs d'Asnières a permis à des exploitants agricoles volontaires de contractualiser des Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC). Certaines de ces mesures visaient la création et/ou la restauration de mares.

Au cours de l'année 2022, des suivis de la faune (amphibiens) et de la flore de ces mares seront réalisés pour mesurer les effets bénéfiques de ces actions pour les espèces inféodées à ces milieux aquatiques de plus en plus menacés.



Sortie grand public à la découverte du site

Une sortie s'est tenue sur le site Natura 2000 des Étangs d'Asnières le 25 août 2021. Situé sur domaine privé, le site avait été exceptionnellement ouvert au public pour cette occasion, avec l'accord du propriétaire. Une vingtaine de participants ont répondu présents.

Elen Lepage, animatrice à l'association Vienne Nature, a présenté le réseau Natura 2000 et ses enjeux avant de réaliser un court historique des Étangs d'Asnières.

Le site, constitué d'un ensemble de trois étangs reliés par le Blour, se trouve au cœur d'une zone bocagère.

L'observation de cartes à différentes époques a permis de montrer aux participants que ce site avait très peu changé depuis 1820.

Le chemin d'accès à l'un des étangs a justement été l'occasion d'observer la présence de grands linéaires de haies complètes (arbres, arbustes et herbacées) favorables à la biodiversité.



Découverte du site pour les participants. Crédit : T. Bois Rousseau

Arrivés en bord d'étang, les participants ont immédiatement constaté la présence de Jussie, plante originaire d'Amérique du Sud qui recouvre peu à peu la surface de l'eau, perturbant le développement de plantes patrimoniales comme la Marsilée à quatre feuilles.

Autre intérêt majeur du site Natura 2000, le Sonneur à ventre jaune, non observé le jour de la sortie, a été présenté, puisqu'une population d'une vingtaine de ces petits crapauds a été observée sur le Blour. Ce minuscule amphibien de moins de 5 cm, à la pupille en forme de cœur, est inscrit « en danger » sur la Liste rouge des Amphibiens du Poitou-Charentes.

La sortie s'est poursuivie sur le thème des insectes, notamment des papillons et des libellules présents sur le site.

Les participants ont pu observer plusieurs espèces de libellules, ainsi que des papillons de jour.

La sortie s'est achevée sur un pot de l'amitié. L'ensemble des participants ont apprécié cette découverte du site Natura 2000, remarquable par la diversité de ses paysages préservés, de sa flore et de sa faune incluant des espèces protégées.



Symptetrum rouge-sang mâle observé lors de la sortie. Crédit : T. Bois Rousseau

Étude des mammifères semi-aquatiques

Un programme d'étude sur les mammifères semi-aquatiques est en cours sur le site des Étangs d'Asnières.

Le groupe des mammifères semi-aquatiques ne correspond pas à un classement systémique. On désigne par ce terme les espèces de mammifères terrestres utilisant les milieux aquatiques pour au moins une partie de leurs besoins vitaux.

Dans le cas du site Natura 2000 des Étangs d'Asnières, le suivi porte principalement sur la Loutre d'Europe et en parallèle sur le Castor d'Eurasie, deux espèces protégées au niveau national et Européen.

Sur l'ensemble du site, cinq ouvrages hydrauliques, dont quatre sont des ouvrages routiers, ont été diagnostiqués. Pour compléter les connaissances sur le statut de la Loutre, des recherches sont effectuées en parallèle sur quatre linéaires de berges afin de relever des indices de présence de l'espèce.

Les mammifères semi-aquatiques font face aux ouvrages d'art lors de leurs déplacements. Ces infrastructures constituent souvent un obstacle. On observe en effet des modifications de trajectoire pour le franchissement des ouvrages, notamment chez la Loutre.

Dans de nombreux cas, les mammifères semi-aquatiques passent en phase terrestre et remontent pour traverser ces passages au niveau du réseau routier. Le risque de collision est alors accru.

Le diagnostic des ouvrages réalisé en 2021 tend à mettre en évidence si et comment la Loutre peut ou pourrait traverser ces structures. En cas d'impossibilité de traverser, le risque est signalé. Une fiche détaillée est alors produite pour chaque ouvrage. Elle rendra compte de ce qui est appelé la « transparence ». Ce terme représente le niveau selon lequel un ouvrage permet ou non la traversée de la faune sauvage en toute sécurité.

Des solutions ont été développées afin d'aménager d'éventuels ouvrages à fort risque, permettant un passage sécurisé de la faune.

Avec de nombreux indices, actuellement, la Loutre semble bien présente sur le site. Ce sont les épreintes qui sont le plus observées. Il s'agit de déjections à l'odeur très particulière. Elles sentent une odeur agréable de poisson et de miel ou d'huile de lin.

La Loutre les dépose sur des emplacements bien spécifiques pour signaler aux autres individus de son espèce que ce territoire est le sien. Ce marquage permet aussi aux individus de signaler leur sexe. Cette information s'avère très utile pour les mâles en période de reproduction.



Reste de repas (écrevisse), indice de présence de la Loutre. Crédit : A. Chéron

Contact

Vienne Nature

14 rue Jean Moulin 86240 Fontaine-le-Comte

Tél. : 05 49 88 99 04

Email : contact@vienne-nature.fr

Site internet : www.vienne-nature.fr



Vienne nature

Renseignements

Le site internet du programme Natura 2000 des Étangs d'Asnières :
etangs-asnieres.n2000.fr

Le site internet du programme Natura 2000 en France :
www.natura2000.fr



Crédit : T. Bois Rousseau

